

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN73

AMENDEMENT

présenté par
Mme Blin, Mme Gruet, Mme Corneloup et Mme Minard

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Au tableau de l’alinéa 24, après la troisième ligne, insérer la ligne suivante :

Mines antichars	Données confidentielles	+200%	+200%
-----------------	-------------------------	-------	-------

EXPOSÉ SOMMAIRE

La capacité à saturer le terrain et à freiner une avancée blindée adverse repose sur la disponibilité de stocks massifs et immédiatement mobilisables de mines. Or, les prélèvements effectués sur nos propres inventaires pour soutenir nos partenaires et l'attrition prévisible en cas de conflit majeur imposent un effort de recomplètement urgent.

Il ne s'agit pas seulement de maintenir un stock de gestion, mais de constituer un véritable stock de guerre.